

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

16 juillet 2020

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice démocratique d'information et de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi Notre).
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur (ajouté par la LPFP 2018-2022)
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ajouté par la LPFP 2018-2022)

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

- 1. Contexte
- 2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2020
 - 2.1. Recettes
 - 2.2. Dépenses de fonctionnement
 - 2.3. Effectifs
 - 2.4. Investissements
 - 2.5. Endettement
 - 2.6. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes
- 3. Les perspectives et orientations
 - 3.1. Perspectives 2020
 - 3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2020
 - 3.3. Investissements projetés en 2020

1. Contexte

La Communauté de Communes du Perche s'est vue confier en janvier 2017 un nombre important de nouvelles compétences (zones d'activité, immobilier économique, promotion du tourisme, documents d'urbanisme, aire d'accueil des gens du voyage, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations...). Cela a eu des répercussions sur le plan organisationnel et financier. A cette date 2 syndicats ont été dissous (SYVAL et SYNDIVAL, gérant respectivement les zones d'activité et l'immobilier économique sur Nogent le Rotrou) et 3 nouvelles communes ont intégré l'intercommunalité (Chapelle Royale, Les Autels Villevillon et Luigny).

<u>Depuis 2017</u>, les finances de la Communauté de communes du Perche sont organisées en un budget principal et quatre budgets annexes :

- Régie de transport scolaire, qui comprend les budgets du syndicat SICA dissous en 2016 (transport vers le collège d'Authon du Perche), de la régie de transport de Luigny depuis 2017 et de Coudreceau depuis 2019,
- SPANC (assainissement non collectif),
- Zones d'activités (ZA), qui a intégré le budget du SYNDIVAL en 2017 et auquel s'ajoute le budget du syndicat du Parc d'Activité du Perche Eurélien en 2020,
- Immobilier économique, qui regroupe le budget du SYVAL depuis 2017. Ce budget est assujetti à la TVA.

<u>En janvier 2018</u>, deux nouveaux transferts de compétences ont été opérés (Programme local de l'habitat et Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), n'ayant pas engendré de transfert de charge financière des communes.

La compétence « Lieu d'accueil Enfants Parents » a également été transférée en octobre 2018 à l'intercommunalité.

<u>En janvier 2019</u>, le périmètre de la Communauté de Communes a de nouveau évolué avec la création de deux communes nouvelles :

- Commune nouvelle d'Arcisses regroupant Margon, Brunelles et Coudreceau (cette dernière étant jusqu'alors rattachée à la Communauté de Communes Terres de Perche),
- Commune nouvelle d'Authon du Perche, regroupant les communes d'Authon du Perche et de Soizé.

Cette évolution entraine la dissolution de la régie de transport de Coudreceau au profit de la Communauté de Communes. En outre, le syndicat mixte intercommunal du bassin de rétention de la Flônerie à Margon a été dissous, suite au retrait du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir de ce syndicat. La Communauté de Communes du Perche a repris la gestion de cet ouvrage le 01/01/2019.

<u>En janvier 2020,</u> un nouveau syndicat a été dissous, le Parc d'Activité du Perche Eurélien, qui gérait la zone d'activité de Luigny. Il ne regroupait plus que les Communautés de Communes du Perche et Terres de Perche depuis 2017. La Communauté de Communes du Perche en a repris la gestion le 01/01/2020. Deux agents employés du syndicat ont été transférés à cette date.

Au total, 5 syndicats ont été dissous entre 2016 et 2020, et leur gestion transférée à la Communauté de Communes du Perche.

2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2020

2.1. Recettes de fonctionnement

• Une augmentation des recettes fiscales en 2019, à taux constants

Les recettes nettes générées par la fiscalité intercommunale ont progressé en 2019 par rapport à 2018, sans que les taux aient été réévalués.

La fiscalité 'ménage' est globalement stable. La progression observée en 2019 s'explique par l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes, avec l'arrivée de Coudreceau (commune nouvelle d'Arcisses) qui était auparavant dans la Communauté de Communes Terres de Perche.

Le produit de la fiscalité ménage s'élève à 1 158 991 € en 2019.

FISCALITE MENAGE	2017		20	018	20	Evolution 2018-2019	
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Taxe Habitation	2.51%	560 178 €	2.51%	560 994 €	2.51%	581 390 €	+20 396 €
Foncier Bâti	2.37%	504 230 €	2.37%	511 257 €	2.37%	530 390 €	+19 133 €
Foncier Non Bâti	2.75%	44 156 €	2.75%	44 634 €	2.75%	47 211 €	+2 577 €
TOTAL		1 108 564 €		1 116 885 €		1 158 991 €	+42 106 €

Après une baisse importante en 2018 (-391 540€), la fiscalité 'entreprise' est de nouveau dynamique en 2019, sans retrouver néanmoins le niveau de 2017.

Les recettes ont progressé en 2019 pour l'ensemble des taxes, et en particulier la CFE (Cotisation foncière des entreprises) de +71 575€, la TASCOM (taxe sur les grandes surfaces commerciales) de +42 884 € et la CVAE (taxe sur la valeur ajoutée des entreprises) de +25 054€, indiquant une conjoncture économique globalement favorable pour les entreprises du territoire sur cette période.

FISCALITE ENTREPRISES	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
CFE (*)	2 290 490 €	2 185 852 €	2 257 427 €	+ 71 575 €
CVAE (*)	1 430 197 €	1 321 324 €	1 346 378 €	+ 25 054 €
TASCOM (*)	529 782 €	362 020 €	404 904 €	+ 42 884 €
IFER (*)	93 389 €	83 037 €	85 027 €	+ 1 990 €
Autres impôts (TAFNB) (*)	46 960 €	47 045 €	48 208 €	+ 1 163 €
TOTAL	4 390 818 €	3 999 278 €	4 141 944 €	+ 142 666 €

^(*) CFE = Cotisation Foncière des Entreprises; CVAE = Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, TASCOM = Taxe sur les Surfaces Commerciales; IFER = Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux; TAFNB = Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'a pas évolué entre 2018 et 2019 : 23.98%.

Suite au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1^{er} janvier 2016, un taux de fiscalité unique s'applique en matière de CFE sur l'ensemble du territoire intercommunal. Une harmonisation progressive du taux sera réalisée jusqu'en 2023 sur les différentes communes membres pour tenir compte des écarts qui existaient lors de la mise en place.

Ainsi, les taux appliqués sur les Communes en 2019 dans le cadre du lissage progressif ont été les suivants :

		<u> </u>			
Commune	Taux	Commune	Taux		
Arcisses (Brunelles)	22.37%	Les Autels Villevillon	21.71%		
Arcisses (Coudreceau)	21.33%	Les Etilleux	21.03%		
Arcisses (Margon)	21.27%	La Gaudaine	22.01%		
Argenvilliers	22.51%	Luigny	21.71%		

Authon du Perche (Authon)	22.26%	Miermaigne	24.00%
Authon du Perche (Soizé)	20.98%	Nogent le Rotrou	24.76%
Beaumont les Autels	22.83%	St Bomer	24.70%
Béthonvilliers	20.05%	St Jean Pierre Fixte	21.71%
Champrond en Perchet	23.96%	Souancé au Perche	23.05%
Chapelle Royale	21.71%	Trizay Coutretot St Serge	21.71%
Charbonnières	21.89%	Vichères	20.73%
Coudray au Perche	20.08%		

La baisse des dotations se poursuit en 2019

<u>Dotation d'intercommunalité</u>:

Après une augmentation en 2016 suite au passage en FPU¹, la dotation d'intercommunalité a depuis diminué chaque année pour atteindre 393 832 € en 2019, soit une baisse de 73 026 € en 3 ans.

Le montant 2020 est également en baisse, évalué à 368 500 € (-25 332€).

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CC Perche était de 0.25 en 2019 (CIF moyen de la catégorie : 0.37). Ce coefficient mesure les produits fiscaux transférés par les communes. Plus il est élevé, plus les communes ont transféré de compétences à la Communauté de Communes.

<u>Dotation de compensation :</u>

Cette dotation correspond à la compensation « part salaire » que percevaient les communes avant le passage en FPU. Elle est en baisse depuis 2016, atteignant 1 635 595 € en 2019 (-97 405 € en 3 ans).

Une nouvelle baisse est prévue en 2020 (-30 100€ environ).

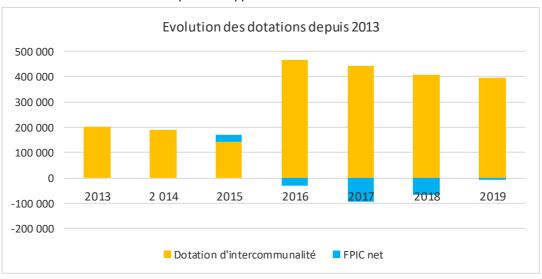
FPIC:

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est constitué d'une dépense et d'une recette pour la CC Perche. Le solde net de cette dotation est négatif depuis 2016. Néanmoins, après une baisse importante (versement net de 92 074€ en 2017), le versement est moins important en 2019 (9 132€).

Evolution du FPIC:

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant prélevé	-45 097	-169 627	-199 020	-125 679	-133 095
Montant reversé	70 865	136 814	106 946	57 604	123 963
Solde net	25 768	-32 813	-92 074	-68 075	-9 132

Une des difficultés posées par cette dotation est que son montant n'est pas connu et ne peut être estimé lors du vote du budget. Il est habituellement transmis en juin, engendrant des difficultés de prévision budgétaire du fait de sa volatilité. Il n'est pas encore connu à la date d'envoi du présent rapport.



¹ FPU = Fiscalité Professionnelle Unique

_

2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement de la Communauté de communes ont globalement baissé en 2019 par rapport à 2018 tous budgets confondus. Néanmoins, des dépenses d'ordre exceptionnelles avaient artificiellement augmentées les charges en 2018, suite à la cession de biens (vente anticipée du bâtiment industriel SIT, vente d'un garage).

Les dépenses réelles de fonctionnement² ont progressé de 140 697 € entre 2018 et 2019, principalement du fait de l'augmentation des charges de personnel (+133 240 €). Cette dernière s'explique par :

- L'accroissement des effectifs des accueils de loisirs suite au retour à la semaine de 4 jours et à l'augmentation importante des enfants accueillis,
- La prise de compétence lieu d'accueil enfants-parents (animation),
- L'augmentation des charges salariales (pour les personnels saisonniers notamment).

Il faut également noter que le CA 2019 comprend des charges nouvelles liées à la dissolution du syndicat du bassin de rétention de la Flônerie le 01/01/2019 et à la reprise des équipements en gestion par la CdC (159 630€ de dépenses de fonctionnement). Des recettes nouvelles ont aussi été perçues (reprise du résultat net de 37 538€, compensation du Conseil Départemental de 106 270€ /an pendant 3 ans).

Les autres postes de dépenses en progression sont :

- Augmentation de la dotation aux amortissements (+36 235 €), du fait du démarrage des amortissements de la Maison de santé de Nogent le Rotrou et de la reprise des amortissements du syndicat de la Flônerie,
- Augmentation du versement au SICTOM³ pour la collecte et le traitement des déchets ménagers (+ 32 188€),
- Augmentation des reversements au titre des fonds de péréquation FPIC et FNGIR (+14 696€).

Parallèlement, plusieurs postes de dépenses ont été réduits :

- Baisse globale des intérêts d'emprunt (-19 921€), malgré la reprise des emprunts du syndicat de la Flônerie (+12 847€ de charges financières),
- Annulation du déficit de fonctionnement reporté du budget annexe du transport (-18 096 €),
- Baisse du montant des attributions de compensations versées aux communes (-8 724 €),
- Poursuite de la baisse des charges à caractère général (-7 583€ en 2019, -96 437€ l'année précédente), et ce malgré le transfert du syndicat,
- Baisse des autres charges de gestion courante (versements aux syndicats, associations...): -7 703€.

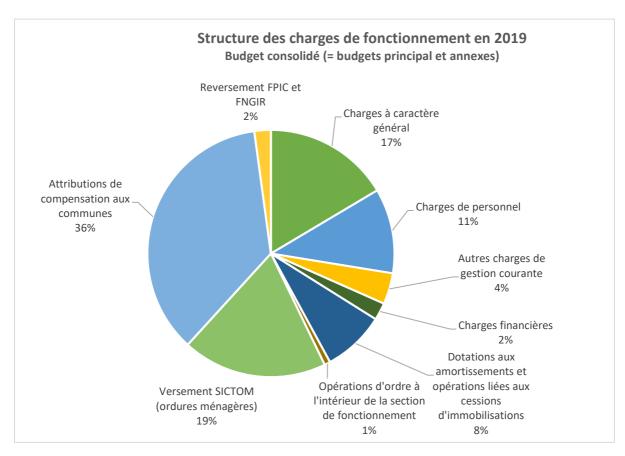
Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (= budget principal + budgets annexes) :

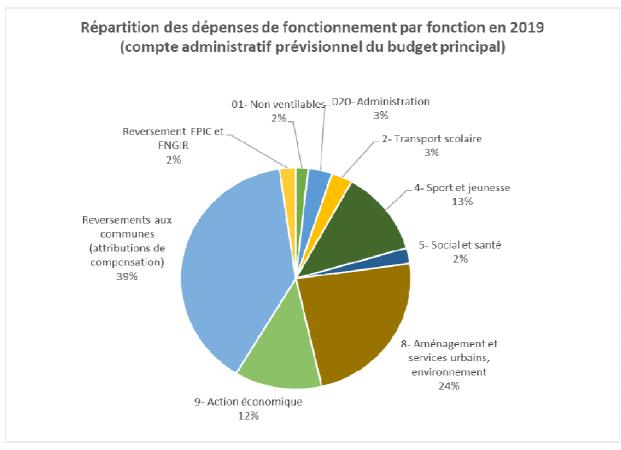
		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Prévisionnel	Ecart CA 2018- CA2019
002	Déficit de fonctionnement reporté	45 886	30 626	18 096	0	-18 096
011	Charges à caractère général	557 715	1 922 700	1 826 263	1 818 680	<i>-7 583</i>
012	Charges de personnel	932 825	1 000 233	1 096 620	1 229 860	+133 240
014	Versement SICTOM (déchets ménagers)	2 022 097	2 038 107	2 061 847	2 094 035	+32 188
014	Attributions de compensation	5 253 301	3 840 970	3 992 832	3 984 108	-8 724
014	Reversement FPIC et FNGIR	169 627	298 205	224 864	239 560	+14 696
65	Autres charges de gestion courante	121 595	387 505	456 169	448 466	<i>-7 703</i>
66	Charges financières	57 043	253 835	272 067	252 146	-19 921
67	Charges exceptionnelles	10 067	2 178	46	38	-9
042	Dotations aux amortissements	251 178	478 707	864 334	900 569	+36 235
042	Valeur comptable des immobilisations cédées	0	0	276 727	0	-276 727
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	115 580	108 072	85 795	-22 277
	TOTAL	9 421 336	10 368 646	11 197 937	11 053 257	-144 680

La structure des charges de fonctionnement reste similaire à celle de 2018. Les reversements de fiscalité aux communes sous forme d'attributions de compensation constituent 36% des charges de fonctionnement de la Communauté de Communes, les versements au SICTOM 19%, les charges à caractère général 17%, les charges de personnel 11%, les dotations aux amortissements 8% et les charges d'intérêts d'emprunt 2%.

² hors opérations d'ordre -chapitre 042 et 043, charges financières et exceptionnelles

³ SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères





La fonction 8 « Aménagement et services urbains, environnement » regroupe les déchets ménagers, les interconnexions d'eau potable, le haut débit, la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations. Elle progresse en 2019 avec la reprise en gestion du bassin de rétention de la Flônerie.

Les charges non ventilables comprennent la cotisation au PETR, les indemnités des élus et diverses autres charges.

2.3. Effectifs

Au 31 décembre 2019, la Communauté de Communes comptait 40 agents permanents, parmi lesquels 24 titulaires et 16 contractuels, le tout représentant 25,5 équivalents temps plein. 3 agents relèvent de la catégorie A, 3 de catégorie B et 34 de la catégorie C. L'âge moyen des agents était de 44 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure de 6 ans.

26 agents étaient par ailleurs mis à disposition par les Communes membres.

La Communauté de Communes mettait quant à elle 6 agents à disposition des communes à cette date.

Enfin, la CC Perche recrute une quarantaine de saisonniers pour animer les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1607 heures.

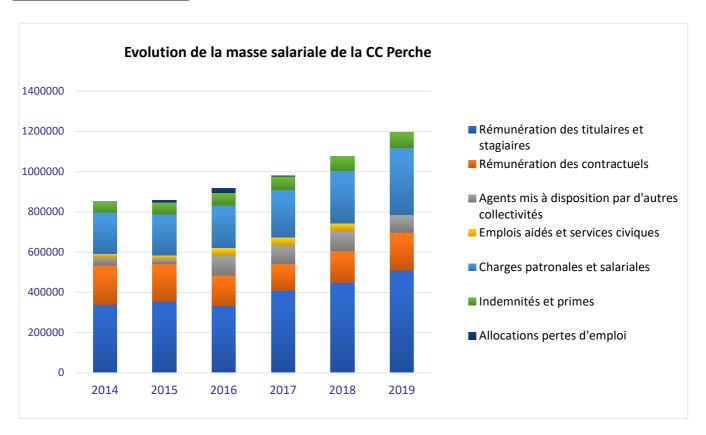
59 640 heures ont été effectuées au total en 2019 par les services de la Communauté de Communes, tous agents confondus (agents permanents, saisonniers et mis à disposition par les communes), soit 8 190 heures de plus qu'en 2018, principalement sur le service Enfance-Jeunesse. Cela représente 37 équivalents temps plein (ou ETP) au total.

Répartition des effectifs par service :

Le service enfance-jeunesse représente 66% des heures effectuées en 2019 (23.2 ETP), le transport scolaire 17% (5.9 ETP), le service administratif et technique 14% (4.8 ETP), le service sports et loisirs 1% (0.5 ETP), l'urbanisme et habitat 1% (0.5 ETP) et la santé 1% (0.3 ETP).

Volume d'heures réalisées en 2019 par service (agents pemanents, saisonniers et mis à disposition) Sports et loisirs 1%. Urbanisme et. Santé habitat 1% 1% Services. généraux 14% Transport_ s col aire Enfance-17% -je unesse 66%

Evolution de la masse salariale :



RECETTES (budget consolidé)	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursements pour emplois aidés	12 680	35 309	27 195	24 862	1 443
Remboursements maladie/maternité	11 308	1 485	16 905	14 338	7 110
Agents mis à disposition par la CdC	9 623	7 312	13 105	14 457	32 198
TOTAL	33 611	44 106	57 205	53 657	40 751
CHARGES NETTES (dépenses-recettes)	824 796	873 719	923 029	1 021 763	1 154 109

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux se poursuit en 2019. Des conventions ont été renouvelées pour 3 ans avec les communes de Nogent le Rotrou, Authon du Perche, Souancé au Perche, Argenvilliers et Luigny :

Mises à disposition des communes vers la CC Perche :

Nogent le Rotrou	 Mise à disposition d'un chargé de mission d'urbanisme (1/2 temps en 2019), Mise à disposition de 3 animateurs et de 2 agents de restauration pour les accueils de loisirs et le Lieu d'accueil Enfants-Parents, Mise à disposition d'un conducteur de car (jusqu'à décembre 2019), Mise à disposition des services techniques pour des petits travaux et la gestion des ouvrages de prévention des inondations sur Nogent le Rotrou et à La Flônerie, Mise à disposition des services espaces verts pour l'entretien des zones d'activité (jusqu'en septembre 2019)
Authon du Perche	- Mise à disposition de service (3 agents): ménage pour l'accueil de loisirs et le Relais Assistants Maternels, interventions techniques diverses sur les différents sites
Souancé au Perche	- Mise à disposition d'un agent pour le ménage des accueils de loisirs.
Argenvilliers	- Mise à disposition d'un agent pour le relais assistantes maternels (ménage)

Mises à disposition de la CC Perche vers les communes :

Authon du	-	Mise à disposition de 3 animateurs pour les temps d'accueil périscolaires et la surveillance de
Perche		cantine
Luigny	-	Mise à disposition d'un agent technique
Souancé au	-	Mise à disposition de services (3 au maximum) pour les temps d'accueil périscolaires
Perche		

2.4. Investissements

Dépenses d'investissement réalisées par la CC Perche entre 2015 et 2019 (en €/TTC) :

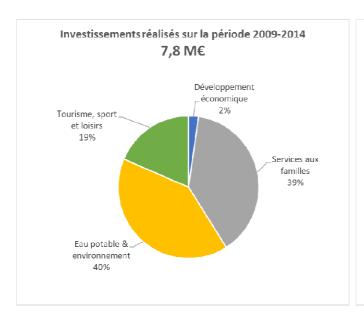
bepenses a investissement realisees par la eere	rene entre 201	.5 Ct 2015 (C	,			
	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2015- 2019
Développement économique	68 656	66 313	31 453	4 035 985	182 114	4 384 521
Réhabilitation des anciens abattoirs de Nogent le						
Rotrou pour une activité agroalimentaire				3 977 391	100 394	4 077 785
Très haut débit	55 000	55 000	22 673	39 340	67 333	239 346
Subventions d'équipements aux entreprises (Perche Ambition)	13 656	11 313	8 780	19 254	14 387	67 390
,	1		'	'		
Santé	48 714	1 862 173	645 373	111 543	346 922	3 014 725
Maison de santé de Nogent le Rotrou	48 714	1 862 173	636 183	97 984	48 766	2 693 820
Maison de santé d'Authon-du-Perche			9 190	13 559	298 156	320 905
Services aux familles	2 513 329	292 113	27 413	19 364	48 731	2 900 950
Pôle Enfance-Jeunesse	2 333 449	292 113	27 413		45 004	2 697 979
Achat de cars scolaires	179 880					179 880
Enfance-jeunesse : équipements divers				19 364	3 727	23 091
Eau potable & environnement	13 925	832 210	9 897	0	78 420	934 452
Interconnexions d'eau potable	13 925	832 210	9 897		18 572	874 604
Etude de transfert de la compétence eau potable Protection contre les inondations : ouvrages Flônerie et					37 560	37 560
ville de Nogent le R, étude de dangers					22 288	22 288
Habardana O bakhad		•	•	44.004	240 204	255 002
Urbanisme & habitat	0	0	0	14 881	340 201	355 082
Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI					51 261	51 261
Aire d'accueil des gens du voyage				14 881	288 940	303 821
Tourisme, sport et loisirs	16 858	39 602	0	0	0	56 460
Boucles à vélo	16 858	39 602				56 460
bodies a velo	10 030	33 002	l	l		30 400
Fonctionnement de la CC Perche	0	0	0	267 513	54 411	321 924
Achat et équipement du bâtiment administratif (siège de la CdC)				240 325	1 411	241 736
Mobiliers, véhicules et équipements				17 288	7 495	24 783
Serveur informatique et téléphonie				9 900	45 505	55 405
TOTAL DEPENSES	2 661 482	3 092 411	714 136	4 449 286	1 050 799	11 968 114
Subventions	1 727 210	926 207	916 758	284 741	161 923	4 016 839
FCTVA	408 655	496 401	221 411	17 891	50 678	1 195 036
TOTAL	1 400 000	430 401	221 411	1/ 031	30 078	1 193 030
TOTAL NET	525 617	1 669 802	-424 033	4 146 654	838 198	6 756 239

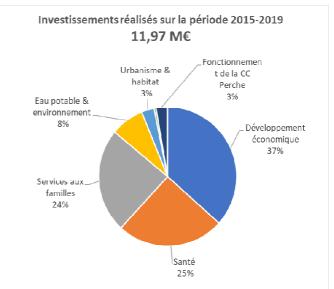
La Communauté de Communes a réalisé près de 12 M €/TTC d'investissements entre 2015 et 2019. Elle a obtenu 4.017 M€ de subventions et 1.195 M€ de FCTVA pour ceux-ci, soit un taux de subventionnement moyen d'environ 44%. Le reste à charge pour la Communauté de Communes s'est élevé à 6.756 M€ (56% des projets).

Le volume global des investissements s'est réduit en 2019 par rapport à 2018, mais plusieurs gros projets ont été lancés en 2019 et se poursuivront en 2020.

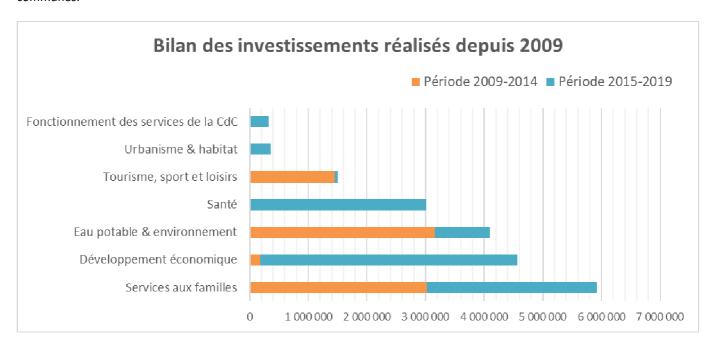
Les plus gros investissements en 2019 ont concerné l'aménagement de la Maison de santé d'Authon du Perche, qui se poursuivra en 2020, ainsi que la réhabilitation et la sécurisation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

A noter également, la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal a été engagée et se poursuivra jusqu'en 2021-2022, de même que l'interconnexion d'eau potable entre St Bomer et Soizé (Commune nouvelle d'Authon-du-Perche) qui s'achèvera courant 2020.





Au total, la Communauté de Communes a investi près de 20 millions d'euros depuis sa création, répartis sur l'ensemble des communes.



2.5. Endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 est de 13,08 M€ (13,73 M€ en janvier 2019, 14,16 M€ en 2018). Il se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal: 3,171 M€
- Budget annexe des transports scolaires : 0,048 M€
- Budget annexe des zones d'activité (ex-SYNDIVAL) : 2,846 M€
- Budget annexe de l'immobilier économique (ex-SYVAL) : 7,014 M€

En 2019, le capital remboursé s'est élevé à 1,012 M€ et aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Cependant, pour faire suite à la dissolution du syndicat mixte du bassin de rétention de la Flônerie à Margon, la Communauté de Communes a récupéré le 01/01/2019 les deux emprunts contractés par ce syndicat, pour un capital restant dû de 349 303€. Un emprunt a par ailleurs été refinancé sur le budget annexe des zones d'activité.

L'annuité totale à payer en 2020 s'élèvera à 1,223 M€ (dont 224 300€ d'intérêts). Elle est en légère baisse par rapport à l'année passée. Elle évolue également dans sa structure : -13 522€ d'amortissement du capital, -36 689€ d'amortissement des intérêts.

Au 1er janvier 2020, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 673€/habitant.

L'état récapitulatif des emprunts est joint en annexe du présent document.

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2022 est le suivant pour chacun des budgets :

	2020		202:	1	2022	2022		
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts		
Budget principal	261 712	53 973	268 236	47 105	261 455	40 190		
Budget annexe Transport	17 372	1 544	17 978	938	6 366	313		
Budget annexe ZA	171 996	65 698	178 713	61 215	185 737	56 715		
Budget annexe Immobilier économique	547 405	103 085	557 706	94 634	573 190	84 826		
TOTAL	998 485	224 300	1 022 632	203 893	1 026 748	182 045		
Différence N-1	-13 522	-36 689	26 147	-20 407	4 116	-21 848		

2.6. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

L'augmentation de la fiscalité en 2016 et 2017, ajouté au passage en fiscalité professionnelle unique en 2016 (bonification de DGF), ont permis de rétablir l'épargne nette de la Communauté de Communes à un niveau correct depuis 2016.

En outre, les recettes dégagées par les investissements réalisés (baux professionnels sur la Maison de santé, bail Vallegrain depuis 2018 et Marie Laure PLV sur le bâtiment Blueweb en 2019) ont permis d'accroître également les recettes réelles de l'intercommunalité (chapitre 75 – autres produits de gestion courante).

Néanmoins, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté depuis 2017, principalement du fait des transferts et prises de compétences qui ont eu lieu sur cette période (dissolution des syndicats SYVAL et SYNDIVAL en 2017, prise de compétence lieu d'accueil enfants parents fin 2018, dissolution du syndicat du bassin de rétention de la Flônerie en 2019).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (*):

	BUDGET CONSOLIDE		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2018-2019
70	Produits des services et ventes		210 915	292 606	316 536	314 218	-2 318
73	Impôts et taxes	+	6 739 861	7 797 454	7 429 768	7 445 254	+15 486
74	Dotations et subventions	+	2 681 055	2 551 034	2 666 131	2 567 773	-98 358
<i>7</i> 5	Autres produits de gestion courante	+	0	514 326	585 543	816 211	+230 668
014	Versement SICTOM	-	2 022 097	2 038 107	2 061 847	2 094 035	+32 188
014	Attributions de compensation	-	5 253 301	3 840 970	3 992 832	3 984 108	-8 724
014	Reversement FPIC et FNGIR	-	169 627	298 205	224 864	239 560	+14 696
	TOTAL	=	2 186 806	4 978 138	4 718 435	4 825 752	+107 317

(*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (*) :

	BUDGET CONSOLIDE		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2018-2019
011	Charges à caractère général		557 715	1 922 700	1 826 263	1 818 680	-7 583
012	Charges de personnel	+	932 825	1 000 233	1 096 620	1 229 860	+133 240
65	Autres charges de gestion courante	+	121 595	387 505	456 169	448 466	<i>-7 703</i>
013	Remboursements pour CAE /maladie	-	37 061	44 266	31 296	8 553	-22 743
	TOTAL	=	1 575 074	3 266 173	3 347 756	3 488 453	+140 697

(*) Calcul = chapitres 011+012+65-013

Evolution de l'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE (= budget principal et budgets annexes) :

		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2018-2019
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		2 186 806	4 978 138	4 718 435	4 825 752	+107 317
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	-	1 575 074	3 266 173	3 347 756	3 488 453	+140 697
Epargne de gestion (=EBF)	=	611 732	1 711 965	1 370 679	1 337 299	-33 380
Intérêts d'emprunt	-	57 043	253 835	272 067	252 146	-19 921
Produits - charges exceptionnelles	+	-2 914	136 945	432 045	28 349	-403 696
Epargne brute (= CAF brute)	=	551 775	1 595 075	1 530 656	1 113 502	-417 154
Remboursement du capital des emprunts	-	126 244	802 974	902 467	1 007 364	+104 898
Epargne nette	=	425 531	792 101	628 190	106 138	-522 052

L'épargne et les résultats cumulés dégagés depuis 2017 permettent un autofinancement des investissements engagés sur la période 2019-2020, en limitant au maximum le recours à l'emprunt (cf. partie 3) et en poursuivant le désendettement. La Communauté de Communes devra néanmoins rester vigilante sur les dépenses de fonctionnement pour ne pas réduire trop cet autofinancement et poursuivre sa dynamique d'investissements, d'autant que l'évolution des recettes de fonctionnement reste incertaine (évolution de la fiscalité économique et des dotations, réforme de la taxe d'habitation, impact de la crise sanitaire sur les recettes fiscales économiques).

Les investissements économiques effectués il y a peu devraient néanmoins contribuer à préserver en partie les recettes de fiscalité « entreprise » (CFE et CVAE) mais pas avant 2021-2022 car les entreprises industrielles bénéficient d'une exonération de 3 ans.

L'encours global de la dette est important (13.08 M€ au 31/12/19, soit 673€/habitant), bien qu'en diminution depuis 2017. Les efforts réalisés depuis 3 ans doivent être poursuivis. La capacité de désendettement de la CdC (tous budgets confondus) reste néanmoins correcte (11,75 ans au 31/12/2019).

3. Les perspectives et orientations

3.1. Perspectives 2020

La Communauté de Communes du Perche poursuit son évolution en 2020, suite à la dissolution du syndicat du Parc d'Activité du Perche Eurélien qui aboutit au transfert de la gestion de la zone d'activité de Luigny à la CdC le 01/01/2020.

Les axes prioritaires d'intervention définis sur la période 2017-2020 sont :

- Poursuivre la montée en charge de de la Communauté de communes en matière de développement économique : gestion de l'intégralité des zones d'activité (dont Luigny) et de l'immobilier économique, promotion du tourisme,
- Développer l'action de la CdC en matière d'aménagement de l'espace et de politique de l'habitat : élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et d'un règlement local de publicité intercommunal, participation aux travaux d'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) portés par le Pôle d'Equilibre Territorial du Perche, études et actions dans le domaine du logement et de l'habitat depuis 2018,
- Poursuivre les efforts engagés au cours des années précédentes en matière de services à la population, avec un focus sur la santé (Maisons de santé de Nogent le Rotrou et d'Authon du Perche, projet de centre ophtalmologique),
- Renforcer les interventions dans le domaine de l'eau : poursuite du programme d'interconnexions d'eau potable (St Bomer), organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), avec la dissolution du syndicat mixte dit de « La Flônerie » le 1^{er} janvier 2019.

Pour porter ce développement, la Communauté de Communes a mis en œuvre depuis 2016 trois outils, indispensables pour planifier son action, optimiser l'utilisation des ressources, mais également favoriser une meilleure organisation et solidarité territoriale :

- Un schéma de mutualisation des services,
- Un pacte financier et fiscal avec les communes membres,
- Un plan pluriannuel d'investissements sur la période 2018-2020.

Sur le plan financier, la stratégie s'est déclinée comme suit pour la période 2018-2020 :

- Poursuivre et finaliser le programme d'investissements engagé ;
- Maintenir l'épargne de gestion et l'autofinancement de la Communauté de Communes en maitrisant les dépenses de fonctionnement et en réduisant l'endettement.

La crise sanitaire actuelle aura des conséquences sur l'économie locale (baisse de valeur ajoutée, risques pour la pérennité de certaines entreprises...). Elle aura indéniablement un impact sur les recettes fiscales économiques de la Communauté de Communes à compter de 2021 et surtout 2022.

Il est proposé de faire évoluer la stratégie financière et budgétaire afin de soutenir l'activité économique locale et préserver l'autofinancement de la Communauté de communes :

- Appui exceptionnel au fonctionnement des entreprises en contribuant au fonds de soutien économique régional (Fonds Renaissance) à hauteur de 30 000 € et à un fonds local à hauteur de 70 000 €,
- Réalisation de 3 emprunts (au lieu des 2 initialement prévus) pour un montant total de 660 000€ :
 - 400 000€ pour le projet de centre ophtalmologique (emprunt prévu avant la crise, mais sur un montant inférieur);
 - 110 000€ pour l'interconnexion d'eau potable de St Bomer-Soizé (prévu également avant la crise);
 - o 150 000 € pour l'acquisition par préemption du bâtiment industriel situé avenue de la Messesselle, à Nogent le Rotrou (nouvel emprunt);

Ces nouveaux emprunts n'empêcheront pas la poursuite du désendettement de la Communauté de Communes en 2020 (à hauteur de 338 485 €), dans la mesure où le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 998 485€ en 2020 (tous budgets confondus).

Les nouveaux élus communautaires travailleront d'ici fin 2020 à la définition de nouvelles orientations pour les 3 prochaines années, qui déboucheront sur un nouveau programme pluriannuel d'investissement pour la période 2021-2023.

Quelques projets sont d'ores et déjà identifiés dans différents domaines (économie, santé, habitat, urbanisme, environnement...).

3.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2020

Les dépenses de fonctionnement vont globalement progresser en 2020. Il est notamment prévu :

- D'importantes charges exceptionnelles :
 - 300 000 € de compensation seront versées à la CC Terres de Perche dans le cadre de la dissolution du syndicat du PAPE,
 - 121 500€ doivent être prévues pour des régularisations de TVA au budget Immobilier Economique (une recette en parallèle de 77 500€,
- Une augmentation des dotations d'amortissements (+194 600 €),
- La participation aux fonds de soutiens exceptionnels pour les entreprises : 100 000€,
- Un accroissement des charges à caractère général (relance des contrôles d'assainissement non collectif...)
- Une augmentation des charges de personnel (mise en place du RIFSEEP, ...),
- Une diminution des charges d'intérêt d'emprunt (-32 000€),
- Une baisse du montant des attributions de compensations (des régularisations ont été effectuées en 2020).

Les recettes de fonctionnement seront également plus importantes qu'en 2019. Il est en particulier prévu :

- Des produits exceptionnels (échanges de terrains avec le BASEL et l'entreprise Pigeon TP) : 196 000€,
- Une augmentation des recettes fiscales : +159 000€ (dont 77 500€ exceptionnelles, liées à la régularisation de TVA),
- Une diminution des produits des services (participations des familles aux accueils de loisirs...): -75 000€.

En particulier, en matière de ressources humaines, les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Augmentation du temps de travail d'un agent, en complément d'un emploi de conducteur de car, pour assurer des missions d'agent technique polyvalent (petits travaux, espaces verts...), suite à la fin de la mise à disposition des services espaces verts de la Mairie de Nogent le Rotrou en 2019,
- Transfert de deux agents du syndicat du Parc d'Activité du Perche Eurélien (5h/ semaine chacun),
- Recrutement d'un Alternant en contrat d'apprentissage sur des missions Eau et GEMAPI à compter de septembre 2020,
- Charges liées à la mise en œuvre à la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP⁴) et du second volet de la réforme PPCR⁵ et le 01/01/2020.

3.3. Investissements projetés en 2020

Un programme pluriannuel d'investissements a été défini pour la période 2018-2020. Les principaux investissements envisagés sur 2020 sont :

Développement	- Poursuite du déploiement du très haut débit (THD),
''	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
économique	- Aménagement de la raquette et viabilisation sur la zone d'activité d'Argenvilliers
	- Aménagement d'un parking sur la zone d'activité de l'Aunay à Nogent le Rotrou
	- Acquisition par préemption d'un bâtiment industriel sur la ZA de la Messesselle, à Nogent
	- Subventions aux entreprises : Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier
	- Fonds de concours à la Mairie de Nogent le Rotrou pour l'aménagement d'un giratoire sur la rocade de Nogent le Rotrou
	- Fonds de concours aux communes suite à la dissolution du syndicat du PAPE
	- Etude préalable à l'extension de l'entreprise Eurowipes
Santé	- Poursuite de l'aménagement de la Maison de Santé d'Authon-du-Perche
	- Aménagement d'un centre ophtalmologique à Nogent le Rotrou
Eau potable et	- Interconnexion d'eau potable de Saint Bomer avec Soizé (commune nouvelle d'Authon-du-P)
environnement	- GEMAPI : lancement de l'étude de dangers des ouvrages Nogent-Arcisses
Urbanisme et habitat	- Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),
	- OPAH-RU : finalisation de l'étude pré-opérationnelle et lancement de l'opération sur Nogent
	et Authon
	- Lancement d'une opération façades ciblée
Services aux familles	- Achat d'un car scolaire
Fonctionnement des	- Equipements et travaux divers
services de la CdC	

⁴ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

⁵ Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

• Poursuite du déploiement du très haut débit (THD) :

Une seconde convention a été signée en 2017 avec Eure-et-Loir Numérique pour couvrir le déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020. Dans celle-ci, il est prévu un versement de 1.594 M€ par la CdC qui comprend les 1.553M€ de la convention initiale auxquels s'ajoute une plus-value de 41 000€ sur le bilan de la 1ère phase (2013-2016).

Le paiement sera étalé sur 33 ans sous forme de subventions en annuités payées par la CdC au syndicat :

- Une subvention annuelle d'investissement qui permettra à Eure-et-Loir Numérique de payer le capital de l'emprunt contracté pour financer cette opération. Celle-ci est estimée à 56 150 € en 2020 et les années suivantes.
- Une subvention en fonctionnement pour le paiement des intérêts, estimée à 28 100€ en 2020. Elle devrait ensuite baisser d'environ 1 000€/an.

Aménagement de la raquette et viabilisation sur la zone d'activité d'Argenvilliers

Deux terrains ont été commercialisés en 2019 et 2020 sur la zone d'activité « Les Bouleaux » d'Argenvilliers. Afin de viabiliser ceux-ci et permettre la commercialisation des surfaces disponibles, il est nécessaire d'aménager une raquette de contournement et prolonger les réseaux (eaux potable, pluviales et usées, électricité, éclairage, télécommunications). Les travaux sont estimés à 84 000 €/HT. Ils seront financés par une subvention de l'Etat de 27 130 € et de l'autofinancement.

• Aménagement d'un parking sur la zone d'activité de l'Aunay à Nogent le Rotrou

L'activité de l'entreprise Marie Laure Promo Action est en développement sur le site nogentais. Pour porter celui-ci, un bail commercial a été conclu avec l'entreprise sur le bâtiment dit Blueweb, situé également sur la ZA de l'Aunay. Parallèlement et pour répondre aux problèmes de stationnement des employés, il a été convenu en 2019 avec l'entreprise l'aménagement d'un parking de 100 places sur le site du bâtiment principal (coût estimé à 120 000€/HT). Les travaux seront autofinancés.

Acquisition par préemption d'un bâtiment industriel sur la zone d'activité de la Messesselle à Nogent le Rotrou

Situé en zone urbaine, à proximité de la gare, dans la zone industrielle de la Messesselle, zone d'activité la plus ancienne gérée par la Communauté de Communes, le bien est composé de 2 bâtiments de 1715 m² et 5437 m², sur un terrain de 25 754 m². Il est vendu 150 000 €/TTC. Idéalement situé pour permettre la création d'un site économique à vocation intercommunale, à même de soutenir la création et le développement des TPE sur le territoire, ce bien pourrait accueillir un espace de type ateliers-relais et/ou pépinière d'entreprises et permettre à la Communauté de Communes de débuter la requalification de cette zone industrielle qui comporte plusieurs friches à proximité immédiate du site. Les enjeux de requalification urbaine sont importants sur ce secteur.

L'acquisition de ce bien est prévue au budget 2020. Elle sera financée par un emprunt à hauteur de 150 000€.

• Subventions aux entreprises : Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier

Deux dispositifs d'aide à l'investissement sont proposés par la CC Perche aux petites entreprises du territoire, avec l'appui du Pôle Territorial du Perche (animation et montage des dossiers). De nombreux dossiers étant en cours de montage, il est proposé une enveloppe plus conséquente en 2020, à hauteur de 60 000€ pour les 2 dispositifs.

• Fonds de concours à la Mairie de Nogent le Rotrou pour l'aménagement d'un giratoire sur la rocade de Nogent

Afin de désengorger le secteur urbain de Nogent le Rotrou des flux de poids lourds, et en particulier des véhicules desservant les entreprises BBRAUN, AXEREAL et VALLEGRAIN, le Conseil Départemental a aménagé un giratoire sur la rocade de Nogent le Rotrou. Ce dernier demande une participation de 20% à la ville. Dans la mesure où le projet est en lien étroit avec l'activité économique, la Communauté de Communes s'est proposée en 2019 de verser un fonds de concours à la Mairie, à hauteur de 10% du projet, soit un montant estimé à 160 000€. Un 1^{er} versement de 80 000€ est inscrit dans les restes à réaliser 2019. Une 2^{nde} somme identique sera versée en 2020.

Fonds de concours aux communes suite à la dissolution du syndicat du PAPE

Afin de compenser les communes qui ont été à l'origine de ce syndicat et qui ont contribué financièrement à celui-ci, le Conseil Communautaire du 19/09/2019 a décidé de constituer des fonds de concours pour ces communes, comme suit :

6	Enveloppe					
Communes	pour le fonds de concours					
Argenvilliers	30 782					
Authon-du-Perche (Authon)	103 231					
Authon du Perche (Soizé)	22 814					
Beaumont les Autels	45 759					
Béthonvilliers	12 352					
Les Etilleux	15 008					

TOTA	L 265 719
Saint Bomer	12 187
Miermaigne	23 585

Le fonds de concours est mis en place pour une durée de 3 ans. Il sera versé dans le cadre de projets d'investissements effectués par les communes bénéficiaires (travaux, voirie, équipements, etc.).

Une enveloppe de 130 000€ est prévue au budget 2020 pour alimenter ce fonds.

• Etude préalable à l'extension de l'entreprise Eurowipes

L'entreprise industrielle Eurowipes, située sur la ZA de l'Aunay, à Nogent le Rotrou, poursuit son développement (140 emplois aujourd'hui). Pour ce faire une extension d'environ m² est nécessaire. Un portage du projet par la Société d'Economie Mixte Régionale est envisagé, avec l'appui de la CdC (contribution à l'étude préalable en 2020).

SANTE

• Aménagement de la Maison de Santé d'Authon du Perche :

Les travaux de la Maison de santé d'Authon du Perche ont débuté en septembre 2019 et se poursuivront toute l'année 2020. Le site pourra accueillir 4 médecins, 1 podologue, un cabinet de infirmiers et 2 autres praticiens.

Le coût du projet a augmenté suite au marché de travaux et à des dépenses supplémentaires de gros œuvre qui se sont ajoutées en début de travaux (consolidations du bâtiment).

Le projet est estimé globalement à 942 000 €/HT (incluant l'achat du bâtiment, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux, les frais divers...). Le reste à charge pour la CdC et de 438 000 €. Il est autofinancé sur 2020 et 2021.

• Projet de centre ophtalmologique :

Un projet de centre ophtalmologique est en réflexion, porté par un partenariat qui réunit trois praticiens du Pôle Santé Sud du Mans, la Communauté de Communes du Perche et le centre hospitalier de Nogent le Rotrou. Il consiste en l'ouverture d'un centre de consultation et de téléconsultation en télémédecine qui réunirait sur un même plateau technique un poste avancé d'orthoptie et des consultations médicales par des ophtalmologues libéraux. La Communauté de Communes porterait le volet immobilier de ce projet et une partie du plateau technique, le GIE, la gestion du site et le reste des équipements. Le montant de cette opération est évalué, pour la Communauté de communes du Perche, à 490 000€/HT.

Elle sera financée par un emprunt de 400 000 € et une subvention de l'Etat de 90 000 €.

EAU POTABLE ET ENVIRONNEMENT

• Interconnexion d'eau potable de Saint Bomer avec Soizé (commune nouvelle d'Authon du Perche)

Le projet d'interconnexion d'eau potable entre les 2 communes pour sécuriser St Bomer est chiffré à 444 300 €/HT

Des recettes sont attendues à hauteur de 290 500€ (Etat, Agence de l'Eau et Conseil Départemental), portant le reste à charge pour la CdC à 153 800€. Un emprunt de 110 000€ a été sollicité pour couvrir cette dépense, le reste sera autofinancé. Les travaux ont débuté en juin 2020.

• Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations

Pour tenir compte d'une évolution règlementaire, une étude de dangers doit être lancée en 2020 sur les ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations situés sur Nogent le Rotrou et Arcisses. Celle-ci permettra aux élus de valider un niveau de protection maximal. Une aide de l'Etat est possible à hauteur de 50% au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Le projet est évalué à 50 000€/HT, subventionnable à hauteur de 25 000€.

De plus, divers travaux sont envisagés sur les ouvrages de lutte contre les inondations pour un montant global estimé à 20 000€/TTC.

URBANISME ET HABITAT

<u>Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)</u>

La Communauté de Communes a prescrit début 2018 l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document est élaboré sur 4 à 5 ans. Le budget global s'élève à 262 185 €/HT.

Il comprend 3 études thématiques réalisées en 2018 et 2019 : étude habitat-logement (Urbanis/U2E : 22 400 €/HT), état initial de l'environnement et évaluation environnementale (Parc Naturel du Perche : 14 500 €/HT), diagnostic agricole (Chambre d'Agriculture : 22 560 €/HT).

De plus, le cabinet Futur Proche a été sélectionné en 2019 pour accompagner la Communauté de Communes tout au long de la mise en œuvre du PLUI (diagnostic global, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage et règlement, concertation avec les habitants...). Il réalisera également le futur règlement intercommunal de publicité. Ces prestations s'élèvent à 202 725 €/HT.

Des subventions à hauteur de 88 512 € ont été obtenues pour ces études.

• OPAH-RU : finalisation de l'étude pré-opérationnelle et lancement de l'opération sur Nogent et Authon

Afin de tendre vers une offre plus attractive de l'habitat dans les centres-villes de Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche et déployer des actions de réhabilitation des logements, une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat- Renouvellement urbain (OPAH-RU) a été lancée en 2019. Elle est étroitement liée à l'opération Cœur de ville sur le secteur nogentais. L'étude s'élève à 54 778€/HT (reste à réaliser 2019) et bénéficie de subventions à hauteur de 33 189€. Il est de plus proposé de prévoir une enveloppe de 50 000€ pour subventionner des réhabilitations privées en 2020.

Opération façades

Parallèlement à cette opération, il est envisagé de mettre en place une opération « façades » sur plusieurs bourgs de la CdC. Une enveloppe de 30 000€ est prévue dans le cadre de ce dispositif en 2020 (subventions d'investissements à des privés).

SERVICES AUX FAMILLES

Achat d'un car scolaire

Un nouveau car scolaire a été commandé en janvier 2020 et devrait être livré en septembre. Cet achat déjà prévu au budget 2019 s'élève à 92 300 €/HT et devrait bénéficier d'une aide à hauteur de 36 900 € de la Région. Il est intégralement financé par les amortissements réalisés sur les précédents achats.

Autres projets et travaux divers :

Différents autres projets et travaux sont envisagés pour 2020 parmi lesquels :

- Création d'un nouveau site Internet pour la Communauté de Communes (avec paiement en ligne), mutualisé avec les communes : 20 520 €/TTC
- Achats et équipements divers : 15 000 €/TTC

	Coût global/TTC	Coût prévisionnel PPI 2018-2020	Subventions	FCTVA	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Reste à Réaliser 2019	TOTAL réalisé fin 2019	% réalisé fin 2019	Prévisionnel 2020
Développement économique	6 971 319	4 982 615	388 130	16 360	4 035 985	182 114	87 880	4 305 979	86%	694 270
Réhabilitation des anciens abattoirs pour une activité agroalimentaire	4 252 600	4 077 785	361 000	0	3 977 391	100 394		4 077 785	100%	0
Très haut débit	1 828 000	149 830			39 340	67 333		106 673	71%	56 150
Fonds de concours pour l'aménagement du giratoire sur la rocade de Nogent	160 000	160 000					80 000	80 000	50%	80 000
Zone d'activité d'Argenvilliers : Aménagement de la raquette	100 000	100 000	27 130	16 360				0	0%	100 000
Zone d'activité de l'Aunay : Aménagement d'un parking	120 000	120 000					1 880	1 880	2%	118 120
Achat bâtiment Messesselle	150 000	150 000								150 000
Subventions d'équipement aux entreprises (Perche Ambition)	95 000	95 000			19 254	14 387	6 000	39 641	42%	60 000
Fonds de concours aux communes (dissolution du syndicat du P.A.P.E.)	265 719	130 000						0	0%	130 000
Santé	3 725 070	1 263 000	1 634 000	536 070	111 543	347 786	61 293	520 622	41%	690 854
Maison de santé de Nogent le Rotrou	2 612 070	150 000	1 130 000	371 070	97 984	48 766	1 726	148 476	99%	0
Maison de santé d'Authon-du-Perche	1 113 000	1 113 000	504 000	165 000	13 559	299 020	59 567	372 146	33%	690 854
Centre ophtalmologique	532 000	532 000	90 000	32 800	10 000	233 020	33 307	0	0%	532 000
									5,1	332333
Services aux familles	168 760	168 760	36 900	18 000	19 364	48 731	4 987	73 082	43%	110 760
Achat de cars scolaires	110 760	110 760	36 900	18 000				0	0%	110 760
Sols amortissants Pôle Enfance	33 000	33 000				45 004		45 004	136%	
Enfance-jeunesse : équipements divers	25 000	25 000			19 364	3 727	4 987	28 078	112%	
Eau potable & environnement	669 731	669 731	315 500	86 996	0	77 556	14 530	92 086	14%	570 898
Interconnexions d'eau potable St Bomer	533 136	533 136	290 500	86 996		17 708	14 530	32 238	6%	500 898
Etude de transfert de la compétence eau potable	41 595	41 595				37 560		37 560	90%	
Protection contre les inondations : travaux sur ouvrages, étude de dangers	95 000	95 000	25 000			22 288		22 288	23%	70 000
Urbanisme & habitat	1 653 715	665 354	121 701	51 000	14 881	340 201	131 720	486 801	73%	182 824
Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI	314 622	201 261	88 512	51 000		51 261	47 176	98 437	49%	102 824
Aire d'accueil des gens du voyage	318 600	318 600	00 312	31 000	14 881	288 940	18 811	322 631	101%	0
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	65 493	65 493	33 189		14 001	200 340	65 733	65 733	100%	0
Opération de réhabilitation de l'habitat OPAH-RU	625 000	50 000	33 103				03 733	03 733	0%	50 000
Opération façades	330 000	30 000						0	0%	30 000
Operation regards	330 000	30 000							0,0	30 000
Fonctionnement des services de la Communauté de Communes	371 020	371 020	17 050	10 400	267 513	54 410	5 129	327 052	88%	40 520
Achat et équipement du bâtiment administratif (siège de la CdC)	260 000	260 000			240 325	1 411		241 736	93%	0
Mobiliers, véhicules et équipements	60 000	60 000		5 400	17 288	7 495	3 870	28 653	48%	15 000
Informatique (serveur, sauvegarde, PC) , téléphonie (standard) , copieurs)	30 500	30 500		5 000	9 900	45 505	1 259	56 664	186%	5 000
Sites Internet CC Perche + 18 communes	20 520	20 520	17 050					0	0%	20 520
TOTAL DEPENSES	13 559 615	8 120 480	2 513 281	718 826	4 449 286	1 050 798	305 539	5 805 623	71%	2 290 126
Subventions	2 513 281	1 088 917			284 741	161 923	86 389	533 053	49%	555 864
FCTVA	718 826	437 458			17 891	50 678	67 027	135 597	31%	301 861
TOTAL NET	10 327 508	6 594 105	2 513 281	718 826	4 146 654	838 197	152 122	5 136 973	78%	1 432 401

ANNEXE 1: PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le profil d'extinction de la dette (au 01/01/20) est le suivant, tous budgets confondus :

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dette/ hab (*)
2017	14 949 901,57	802 056,71	257 610,67	1 059 667,38	768,87
2018	14 162 855,24	902 465,90	282 031,26	1 184 497,16	728,39
2019	13 729 692,30	1 012 007,23	260 988,66	1 272 995,89	706,11
2020	13 079 685,07	998 485,48	224 299,87	1 222 785,35	672,68
2021	12 081 199,59	1 022 632,10	203 892,73	1 226 524,83	621,33
2022	11 058 567,49	1 026 748,16	182 044,92	1 208 793,08	568,74
2023	10 031 819,33	1 021 816,53	160 815,15	1 182 631,69	515,93
2024	9 010 002,80	980 966,03	141 193,63	1 122 159,65	463,38
2025	8 029 036,77	977 704,65	122 515,29	1 100 219,94	412,93
2026	7 051 332,12	811 816,59	105 118,20	916 934,79	362,65
2027	6 239 515,54	833 368,57	94 018,26	927 386,83	320,90
2028	5 406 146,96	755 937,08	76 788,44	832 725,52	278,04
2029	4 650 209,89	719 191,27	65 018,85	784 210,12	239,16
2030	3 931 018,61	714 149,61	54 327,55	768 477,16	202,17
2031	3 216 869,00	502 572,71	45 213,74	547 786,45	165,44
2032	2 714 296,29	514 943,72	37 361,32	552 305,04	139,60
2033	2 199 352,57	527 819,73	29 202,67	557 022,40	113,11
2034	1 671 532,84	417 181,39	21 127,04	438 308,43	85,97
2035	1 254 351,45	308 694,93	16 578,82	325 273,75	64,51
2036	945 656,51	308 483,06	12 902,17	321 385,23	48,63
2037	637 173,45	251 054,88	9 279,32	260 334,20	32,77
2038	386 118,57	48 598,36	6 788,76	55 387,12	19,86
2039	337 520,22	46 396,33	5 990,79	52 387,12	17,36
2040	291 123,89	47 208,26	5 178,86	52 387,12	14,97
2041	243 915,63	48 034,41	4 352,71	52 387,12	12,54
2042	195 881,22	48 875,01	3 512,11	52 387,12	10,07
2043	147 006,21	49 730,32	2 656,80	52 387,12	7,56
2044	97 275,89	50 600,60	1 786,52	52 387,12	5,00
2045	46 675,28	46 675,28	901,01	47 576,29	2,40

Variation capital amorti / N-1	Variation intérêts / N-1
-92 180,36	-40 210,53
100 409,19	24 420,59
109 541,33	-21 042,60
-13 521,74	-36 688,80
24 146,61	-20 407,14
4 116,06	-21 847,81
-4 931,62	-21 229,77
-40 850,51	-19 621,53
-3 261,38	-18 678,34
-165 888,06	-17 397,08
21 551,98	-11 099,94
-77 431,49	-17 229,82
-36 745,80	-11 769,60
-5 041,66	-10 691,30
-211 576,90	-9 113,81
12 371,01	-7 852,42
12 876,01	-8 158,65
-110 638,34	-8 075,63
-108 486,46	-4 548,22
-211,87	-3 676,65
-57 428,18	-3 622,85
-202 456,52	-2 490,56
-2 202,03	-797,97
811,94	-811,94
826,14	-826,14
840,60	-840,60
855,31	-855,31
870,28	-870,28
885,48	-885,51

4/5/6,29 2,40 885,48 -885,51 (*) Population (Insee 2016) : 19 444 habitants (Coudreceau inclus)

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS au 01/01/2020

Budget principal Objet		Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/20
1	Gymnase Authon	419 131	Caisse des dépôts	11/01/12	01/02/13	180	2028	fixe	257 488,66
2	Interconnexion SIE	168 342	Caisse des dépôts	11/01/12	01/02/13	120	2023	fixe	58 182,41
3	Interconnexion Nogent 3	49 320	Crédit Mutuel	04/11/13	31/01/14	120	2024	fixe	19 728,00
4	Bâtiment Pôle enfance Nogent	1 192 910	Caisse des dépôts	27/02/14	01/04/16	360	2045	Taux variable (livret A)	1 086 809,11
5	Bâtiment Pôle enfance Nogent	398 000	Caisse d'Epargne	31/03/14	05/09/14	180	2029	fixe	271 771,14
6	Interconnexion Souancé	130 000	Caisse d'Epargne	21/03/16	22/07/16	240	2036	fixe	110 536,20
7	Interconnexion Souancé (avance)	150 104	Agence de l'Eau	26/11/15	30/04/18	180	2032	0%	131 690,99
8	Maison de santé Nogent	1 000 000	Caisse des dépôts	31/05/16	30/05/17	240	2036	0%	850 000,00
9	Achat d'un bâtiment administratif	120 000	Caisse d'Epargne	18/10/18	15/11/19	120	2028	Taux variable (Euribor)	108 000,00
10	Prêt syndicat Flônerie (bassin rétention Margon)	300 000	Crédit Agricole	11/04/07	16/07/07	180	2022	fixe	63 725,27
11	Prêt syndicat Flônerie (bassin rétention Margon)	800 000	DEXIA /SFIL	28/07/03	01/01/04	240	2023	fixe	213 513,09
Budget a	nnexe des transports scolaires Objet	Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/20
1	Achat car Nogent BT584HH5	102 900	Crédit Agricole	07/10/11	07/01/12	120	2022	fixe	23 132,67
2	Achat car CX407Z7	58 000	Caisse d'Epargne	26/07/13	05/03/14	120	2024	fixe	25 128,14
Budget o	Budget annexe des zones d'activité Objet		Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/20
1	Aménagement ZA Nogent le R. (refinancement)	2 504 311	SFIL	26/04/19	01/08/19	180	01/05/34	Fixe	2 443 568,66
2	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	400 000	Crédit Mutuel	06/12/12	28/02/13	180	30/11/27	Fixe	242 781,51
3	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	130 000	Caisse d'Epargne	19/06/13	05/10/13	180	05/07/28	Fixe	83 906,19
4	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	123 000	Caisse d'Epargne	27/11/15	14/03/16	120	14/12/25	Fixe	76 073,82
Budget a	nnexe de l'immobilier économique Objet	Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/20
1	Bâtiment Blue Web	2 400 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	06/04/10	15/03/11	240	15/03/30	Taux variable (Euribor)	1 663 915,00
2	Bâtiment Blue Web	1 900 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	09/11/10	15/03/11	180	15/12/25	Taux variable (Euribor)	881 649,31
3	Travaux	400 000	Crédit Mutuel	22/12/10	30/06/11	240	30/06/30	Fixe	248 970,86
4	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	92 150,85
5	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	92 150,85
6	Consolidation prêt relais	500 000	Crédit Mutuel	17/06/13	31/08/13	144	31/05/25	Fixe	255 916,21
7	Amélioration éclairage usine MLPLV	250 000	Crédit Mutuel	03/07/13	30/06/14	180	30/06/28	Fixe	165 217,09
8	Travaux	250 000	Caisse d'Epargne	23/04/15	27/07/15	180	27/04/30	Fixe	182 495,12
9	Achat bâtiment AIM	120 000	Caisse des dépôts	22/07/16	21/08/17	240	21/08/36	Fixe	104 543,79
10	Réhabilitation des anciens abattoirs	2 050 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/05/17	240	04/02/37	Fixe	1 866 129,04
11	Réhabilitation des anciens abattoirs	1 600 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/02/18	240	04/11/37	Taux variable (livret A)	1 460 511,09